

Image not found or type unknown



notaire qui refuse de verser succession

Par **geall**, le **02/12/2012** à **14:30**

Bonjour,

La succession de mon père est réglée depuis octobre dernier, c'est à dire que les droits de successions ont été payés et que le notaire a perçu ses honoraires.

Cependant, je n'ai toujours pas perçu la somme qui me revient (un peu plus de 150 000 euros). Je suis seul héritier, il n'y a aucun problème, la raison invoquée par le notaire est qu'il faut prendre le temps de "bien faire les chose"...??? dixit.

Qu'en pensez-vous?